



Déclaration liminaire : CAPA/FPMA Mouvement intra-académique 2019 – 21 juin

Madame la rectrice,

Le SNALC mesure pleinement le caractère exceptionnel de cette CAPA/FPMA des mutations intra-académiques qui est peut-être la dernière avant que n'entre en application la loi réformant la fonction publique qui aboutit à la disparition du paritarisme, et il le fait avec d'autant plus d'émotion, que le rectorat est depuis plusieurs jours devenu un vrai bunker avec déploiement de forces de l'ordre en face de pacifiques professeurs qui ne demandent qu'à être entendus.

Quelques jours avant la grève du 17 juin, rajoutant de l'huile sur le feu, le ministre de l'Éducation a décidé d'instaurer pour les enseignants une formation professionnelle obligatoire de cinq jours pendant les vacances, balayant d'un revers de main la proposition des syndicats de la fonder sur le volontariat et d'annoncer à l'avance des dates de formation. Cette nouvelle provocation – car comment appeler d'un autre nom une énième mesure de dégradation des conditions de travail ? – s'ajoute à toutes celles dont M. Blanquer s'est rendu coupable depuis deux ans. Il ne sera pas inutile, Madame la rectrice, de rappeler ici solennellement les raisons de la colère des professeurs qui voient s'effondrer ministre après ministre le système public d'éducation auquel ils continuent malgré tout de croire...

La réforme du lycée et du baccalauréat va alourdir la charge de travail des enseignants, avec des programmes augmentés quand le temps d'enseignement, lui, diminue ; comme la réforme du collège, celle du lycée n'a qu'une ambition... : récupérer des heures pour supprimer un maximum de postes et attribuer aux enseignants une ou plusieurs classes en plus. Cette réforme du lycée entraîne une multiplication des combinaisons d'enseignements de spécialité impossible à gérer dans les établissements, à tel point que « le large choix laissé à l'élève » n'est qu'un leurre et que, comme pour la réforme du collège toujours, elle entraîne de grandes disparités territoriales. Elle est menée au pas de charge, avec des programmes publiés au dernier moment, qui rendent inutiles et même ridicules les consultations menées auprès des enseignants. Toutes les propositions d'amélioration que le SNALC a pu faire ont été rejetées. La voie professionnelle, quant à elle, est véritablement laminée, avec, comme au lycée général et technologique, ses heures d'enseignements généraux très réduites. On ne peut qu'y déplorer notamment des heures de dispositifs non affectées et des heures de concertation et de préparation non rémunérées, une mixité des publics avec des rythmes scolaires différents et donc des problèmes de gestion de classe et de vie scolaire, et même une menace sur le statut des PLP avec de nombreux compléments de service...

La mal nommée loi « École de la confiance » prépare le musellement des professeurs, dans son article premier, en exigeant d'eux une exemplarité que nous aimerions trouver chez nos supérieurs, des chefs d'établissements au ministre en passant par les recteurs. Mais ce n'est visiblement pas à l'ordre du jour puisque la communication et ses éléments de langage creux sinon effrontément mensongers remplacent aujourd'hui l'information et le dialogue

social. Cette « loi Blanquer » promeut aussi un recours à l'expérimentation permettant toujours mieux de sortir du droit commun et de jouer avec les services et les obligations des enseignants. Elle se caractérise sur le plan des enseignements par un appauvrissement disciplinaire et un formatage pédagogique des futurs professeurs à travers les INSPE et la place du nouveau concours. Elle instaure le recours à une main d'œuvre à bon marché avec le nouveau statut des AED-professeurs. Elle prévoit un Conseil d'évaluation de l'école avec des personnes désignées par le ministre, les députés et les sénateurs, instance très politique pour évaluer notre système et faire des préconisations. Au final, une loi qui, sous couvert d'aménagements techniques, bouleverse profondément notre système éducatif.

La Loi sur la Fonction publique dite « Loi Dussopt » va faire disparaître *de facto* le paritarisme, scandaleuse régression que le rectorat de l'académie de Toulouse a déjà manifestement anticipée en appliquant cette année aux commissaires paritaires des modalités de participation aux instances particulièrement restrictives. Les CAP, instances actuelles de représentation des personnels où ce rare dialogue peut encore avoir lieu, seront totalement vidées de leur substance. Désormais, donc, les mutations, promotions, attributions de congés de formation ou de postes aménagés seront décidés en huis clos dans les bureaux des gestionnaires, sujets, donc, à toutes les suspensions. Cette loi prévoit un renforcement du caractère autoritaire à l'égard des agents avec l'exclusion de trois jours qui pourra désormais être prononcée directement par la hiérarchie sans passer par la défense des syndicats en CAP. Elle prévoit encore un recours accru aux contractuels, y compris directement en CDI sur des emplois permanents à la place du recrutement de fonctionnaires par concours et crée un nouveau CDD, le « contrat de projet », plus flexible, qui prend fin quand le projet arrive à échéance et qui n'ouvre droit ni à la CDÉisation, ni à la titularisation : le progrès social version Blanquer... La République en marche arrière...

Mais là où le mépris du ministre s'affiche le plus clairement, c'est sur la question des rémunérations. Contre l'avis de tous les syndicats représentatifs, SNALC en tête, il impose une deuxième heure supplémentaire moins bien rémunérée que l'heure de service ordinaire – dans quel emploi voit-on une heure supplémentaire moins payée que l'heure réglementaire... ? Et le ministre ose vendre cela comme une mesure de pouvoir d'achat. M. Blanquer associe une hausse non chiffrée de la rémunération à la mise en oeuvre de la réforme des retraites, dans l'unique but de forcer les agents à ne pas s'opposer à la seconde. Nous sommes les enseignants les moins bien payés d'Europe. Nous sommes moins bien payés, à qualification égale, que les autres fonctionnaires français, cadres de catégorie A. Nos rémunérations sont globalement inférieures de près de 1000€ par mois à celles des autres cadres de la fonction publique, y compris ceux qui ne sont recrutés qu'à Bac +3... Nous avons perdu depuis le gel du point d'indice en 2010 quelque 400 € mensuels, pendant que continue d'augmenter le prélèvement pour la pension civile. Et ce n'est bien sûr pas le PPCR, une escroquerie que le SNALC dénonce depuis le début, qui améliorera le traitement, bien au contraire... Alors, bien sûr, M. Blanquer reconnaît le problème mais nous demande d'attendre qu'il veuille bien un jour nous octroyer quelques rogatons, tel un seigneur féodal à ses gens.

Quant à la réforme des retraites, dont nous connaissons à présent assez les contours, peut-être sera-t-elle la goutte d'eau qui fait déborder le vase de l'écoeurement...

Dans ce contexte, la grève du 17 juin a marqué un tournant dans les relations entre les organisations représentatives des personnels de l'Éducation nationale et le ministère. Le préavis de grève pour ce jour-là et pour toute la période des examens, le SNALC l'a déposé dès le mois de février. Il s'agissait pour nous d'interpeller le ministre, de lui faire prendre conscience du profond et durable malaise des professeurs. Ce préavis, déposé 4 mois à l'avance aurait dû permettre l'ouverture de discussions, si ce n'est de négociations. Mais rien

n'est venu que le silence qui accompagne le mépris. Le silence s'est levé ces derniers jours quand il est apparu que ce mot d'ordre de grève pouvait être suivi. Mais pas le mépris. M. Blanquer nous a accusé d'être « irresponsables », de créer de l'angoisse chez les élèves. Mais qui est irresponsable, sinon celui qui refuse d'entendre les légitimes revendications des agents qu'il a sous sa responsabilité et qui va faire promulguer une loi à son nom alors même qu'il avait juré le contraire dès son arrivée au ministère ? Qui génère de l'angoisse sinon celui qui met en place, sans réelle concertation, des réformes complexes, illisibles pour les professionnels, incompréhensibles pour les familles ? À de nombreuses reprises le SNALC a alerté le ministre. En vain. Aujourd'hui, M. Blanquer tente l'infantilisation, l'intimidation et même le mensonge. Ainsi a-t-il prétendu que seuls 6% de professeurs avaient suivi la grève le premier jour des épreuves écrites du baccalauréat. Or, les proviseurs savent bien que c'est entre 30 et 50 % des professeurs convoqués qui ne sont pas venus. M. Blanquer se déclare être le « ministre des professeurs » : s'il était ministre de la chasse, sans doute se déclarerait-il ministre du gibier !

Ce mépris des enseignants semble être entré depuis quelque temps en vigueur au Rectorat de Toulouse. Lors de votre nomination, Madame la Rectrice, nous avons espéré, à tout le moins rêvé, que les choses s'arrangeraient en la matière : « *Primum non nocere* ». Ce principe du serment d'Hippocrate est proverbial chez les médecins, profession dont vous êtes issue, Madame la rectrice, et nous comptions vous voir l'appliquer. Mais nous avons été déçus. Non seulement vous avez décidé de ne plus décharger les commissaires paritaires suppléants pour la préparation des GT vœux et barèmes, mais vous décidez maintenant de ne plus leur permettre de siéger en FPMA s'ils ne remplacent pas un titulaire. Sans doute est-ce conforme à la réglementation. L'administration sait utiliser derrière les textes quand cela l'arrange. Mais c'est contraire à la pratique dans l'académie depuis des années. Cette pratique était pourtant bénéfique tant pour les collègues que pour le Rectorat. Cette année encore, en effet, un grand nombre de barèmes ont été rectifiés en GT : en moyenne, 10 % des candidatures comportaient des erreurs. Certaines disciplines allant au-delà : 12 % en lettres, 15 % en mathématique, et même 20 % d'erreurs en allemand.

Le SNALC eût apprécié d'être consulté, ou au moins d'être informé à l'avance de cette nouvelle pratique. Ce n'a pas été le cas. En outre, il a plusieurs fois sollicité en vain le secrétariat général et la DPE sur ce sujet même et sur d'autres, sans obtenir la moindre réponse. M. le Secrétaire général, chaque année, salue l'ouverture de ces FPMA en les qualifiant de « grand moment de dialogue social ». Nous voyons se confirmer aujourd'hui ce que nous dénoncions il y a un mois : une communication ministérielle et rectorale véritablement orwellienne. Le dialogue social, c'est la lutte, voire la *guerre* sociale, et elle est bel et bien déclarée. C'est grave. Faire la guerre aux représentants légitimes des enseignants, c'est faire la guerre à ceux-ci. Faire la guerre aux enseignants œuvrant chaque jour à faire progresser les Lumières, c'est faire la guerre à ces Lumières. Faire la guerre aux Lumières, c'est être complice de la barbarie et de l'arbitraire qui ne manque jamais de germer sur le terrain de l'ignorance.

Cette guerre nous ne l'avons pas voulue, nous ne la voulons pas. Nous avons besoin d'un employeur qui aide les enseignants dans leur tâche pour qu'ils sentent dans leur classe que loin d'être seuls, ils bénéficient en toutes choses du soutien de l'institution. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Le reportage diffusé sur France 5 lundi 17 juin, *Profs en première ligne*, en fournit la démonstration : les enseignants interrogés, du premier et du second degré, ont dit combien ils avaient la foi et l'amour du métier chevillés au corps et au cœur, mais combien aussi ils aspiraient à une hiérarchie d'un autre type que celle qui conduit depuis des années les politiques éducatives à l'origine même de beaucoup des difficultés auxquelles fait face l'école : ils ne demandent qu'une chose, pouvoir travailler sereinement et avec les moyens

nécessaires sans réformes tous les quatre matins et sans infantilisation. Malgré tout, ils continueront d'accomplir avec conscience et compétence – c'est là un bienfait du recrutement par concours – la mission que la nation leur a confiée. Le ministère le sait et il en joue cyniquement, comme toujours.

Ainsi donc, même si cette FPMA est sans doute la dernière, nous tenons à soulever quelques points du mouvement qui posent problème. Non sans avoir salué le travail des services de gestion, que nous remercions de leur disponibilité et d'une transmission des documents plus en amont que d'habitude.

Le SNALC s'étonne de voir des professeurs certifiés affectés en lycée professionnel sur vœu large. Certes, les textes le permettent, mais c'est la première fois, à notre connaissance, que cela arrive. Le vœu « Tout Poste » doit-il maintenant s'entendre maintenant « Tout Poste y compris LP » ?

Le SNALC s'inquiète par ailleurs du nombre de mesures de cartes scolaires dans plusieurs disciplines : en espagnol, qui paie depuis plusieurs années un lourd tribut, en lettres (19 !), en allemand et surtout en SES. Ce sont là les premiers effets de la réforme du lycée : le mouvement sera bloqué pour plusieurs années.

Des disciplines sont enfin fortement déficitaires, de nombreux postes restant vacants après mouvement. En SII, une quinzaine de postes pour des disciplines à faibles effectifs ; en technologie : 34 postes. Ces postes non pourvus sont en augmentation par rapport à l'an dernier. Le SNALC dénonce en la matière une mauvaise gestion et pointe encore une fois du doigt le manque d'attractivité du métier qui crée des difficultés bien préjudiciables aux élèves.

Nous vous remercions.